

Nyagisozi, le 23 mai 1956



Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je me trouve devant un cas qu'il m'est presque impossible de trancher moi-même. Il s'agit d'une femme, la nommée MUKANYABAGUME de la s/chefferie de Nyarure, chefferie du Buyenzi. Cette femme aurait perdu son procès au tribunal Chefferie en 1954 contre le Chef et le sous-chef Sekimondo. Après avoir perdu le procès, elle se rendit au Tribunal de Territoire et le gagna. Sekimondo voulut aller plus loin (toujours d'après les dires de la femme) et l'affaire repassa devant le Tribunal du Mwami. Les seuls témoins qu'elle eut, c'est le Chef lui-même et le plaignant Sekimondo. Elle perdit son procès. Elle voulut de rendre à Kigali pour aller au Parquet mais (toujours d'après les dires de la femme) le juge du Tribunal du Mwami lui dit que l'affaire serait tranchée tout comme à Nyanza. Le Juge la précéda à Kigali et s'arrangea avec le clerc du Parquet. Après quelques jours, le clerc remit les papiers à la femme en lui disant que l'affaire avait été tranchée comme à Nyanza. Or, cette femme n'est même pas passée au Parquet et les papiers lui ont été remis déchirés.

Vous voyez, Monsieur l'Administrateur, qu'il m'est impossible de trancher cette affaire, d'autant plus qu'elle se plaint contre le Chef, S/chef et Tribunal du Mwami et même contre le clerc du Parquet.

Respectueusement

P. TRIPLLOT